



L'année que nous venons de vivre a été dans la continuité de l'année précédente. Toujours aussi exigeante et, par bien des aspects, préoccupante. Dans ce contexte, l'action territoriale de l'État est plus que jamais attendue et légitime. Il est de notre devoir de répondre à ces attentes.

Sept politiques prioritaires et douze projets structurants guident la feuille de route de l'État dans le département. Certains d'entre eux ont déjà abouti ou sont en voie d'aboutissement. Parmi ces priorités figurent la transition écologique avec la gestion des épisodes de sécheresse à travers la politique de l'eau ; l'agriculture avec notamment la lutte contre la prédation et la sauvegarde du pastoralisme ; l'économie avec la réindustrialisation du territoire ; l'aménagement, l'attractivité et l'équilibre des territoires ou encore le développement de la filière bois...

Durant toute l'année 2023, l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence a mobilisé toute son énergie aux côtés des collectivités et des acteurs économiques, associatifs, auprès des habitants pour permettre aux projets locaux de se concrétiser, en faisant se rencontrer les politiques gouvernementales et les initiatives locales.

Il l'a fait par l'appui qu'il peut apporter en subventions, mais aussi en ingénierie et par la mise en réseau de toutes les initiatives qui transforment le territoire. Pour une seule ambition : servir au plus près de leurs besoins, le territoire et les femmes et les hommes qui le font vivre.

Vous pourrez ainsi mesurer dans les pages qui suivent la qualité et la variété des actions des services de l'État au service de l'accélération des transitions à l'oeuvre dans notre irrésistible département.

Marc CHAPPUIS,
Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

Sept politiques prioritaires

dans tous les domaines d'intervention de l'État

1

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GÉRER LES ÉPISODES DE SÉCHERESSE

Nos résultats

L'année 2023 a été beaucoup moins tendue que l'année précédente, grâce à une pluviométrie abondante en mai-juin.

Les premières mesures de restriction ont été déclenchées dès le 23 mars. Au plus fort de la crise, 5 bassins versants ont été placés en situation d'alerte, 3 en alerte renforcée, et 1 en situation de crise. Au total, ce sont 144 contrôles destinés à vérifier le bon respect des prescriptions qui ont été réalisés par les services de l'OFB et de la DDT.

RÉDUIRE LE RECOURS AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Notre ambition

Réduire l'utilisation, les risques et les impacts des produits phytosanitaires en zones agricoles et non agricoles et développer les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Nos résultats

Grâce à l'action du service de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT), et le large soutien financier de l'Agence de l'Eau, 4 seuils ont été effacés (canalisations Géosel enfouies sur le Largue à St Maime et à Volx, enlèvement du seuil de la prise d'eau de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Estoublon sur l'Asse, effacement du seuil de l'ASA de Valernes sur le Sasse).

À St Maime, la canalisation des eaux usées traversant le Largue a été déviée, pour

éviter le risque de pollution du Largue par rupture de cette canalisation en cas de crue. Enfin, le Colostre a été renaturé sur environ 2 km à St-Martin de Brômes.

AMÉLIORER L'ASSAINISSEMENT POUR RÉDUIRE DES REJETS D'EAU NON TRAITÉE

Nos résultats

La réalisation de la station d'épuration de la commune de Mane participe à cette amélioration, ainsi que la mise en service de cinq autres stations à Braux, Limans, Peyroules village, Rougon point sublime, et le Camping domaine de Chasteuil à Castellane.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS UNE ÉNERGIE DÉCARBONÉE

Notre ambition

La loi d'accélération de la production d'EnR du 10 mars 2023 (dite loi APER) vise à planifier le déploiement des EnR avec les élus locaux, à mieux mobiliser les espaces déjà artificialisés et à partager la valeur des projets EnR avec les territoires qui les accueillent.



Le soleil est une formidable source d'énergie renouvelable qui doit nous permettre d'approcher l'équilibre entre production et consommation d'électricité dans le département. Nous avons été en 2023 au côté des porteurs de projets et des élus, pour accélérer le déploiement de nouvelles installations dans le respect des règles et en veillant à la bonne acceptation des projets.»

Marie-Paule DEMIGUEL, sous-préfète de Forcalquier

LES ASSISES DE L'EAU

Après les premières Assises de l'eau en 2022 qui faisaient suite à un été de sécheresse exceptionnelle, la deuxième session de ces Assises s'est déroulée le 17 novembre 2023 sous la co-présidence de Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et Eliane BARREILLE, présidente du Conseil départemental, pour débattre des solutions à mettre en œuvre pour une gestion durable et concertée de l'eau.

Les Assises ont permis de dresser un bilan de la saison 2023, et de la mise en œuvre du nouvel Arrêté Cadre Interdépartemental sur la Durance et le Verdon.

Le préfet et la présidente ont également présenté leurs feuilles de routes respectives pour les années à venir. La feuille de route de l'État fixe ainsi les objectifs chiffrés par type d'action et les délais à tenir pour la mise en œuvre des actions prioritaires dans chacun des 4 axes :

2Mm3 de volume d'eau à économiser d'ici 2030

100 % des captages d'eau devront être sécurisés par une Déclaration d'utilité publique approuvée ou entamée d'ici 2026

100 % des communes devront être équipées de compteurs d'eau individuels d'ici 2026



L'eau est indispensable pour la vie et échanger durant ces Assises permet de trouver des solutions pour que l'eau, pour l'avenir, soit mise à disposition de tout le monde.»

René VILLARD,
Marie de Château-Arnoux
Saint-Auban

Quelques objectifs de la feuille de route de l'eau



2 M m³ C'est, d'ici 2030, le volume d'eau potable à économiser



C'est l'équivalent de 540 piscines olympiques !



100 % C'est le pourcentage des captages d'eau destinée à la consommation humaine à sécuriser d'ici 2026



86 % C'est le pourcentage des eaux de surface à garantir en bon état écologique d'ici 2027



1 M m³ C'est la capacité de stockage du Barrage de La Laye à augmenter d'ici 2025



70 % C'est le taux de rendement du réseau départemental d'eau potable à atteindre d'ici 2026



100 % C'est le pourcentage des communes équipées de compteurs d'eau individuels d'ici 2026



Nos résultats

L'État a accompagné les communes pour qu'elles disposent des informations utiles : outils et cartographies, webinaires...

Ce travail va se poursuivre en 2024 avec l'avis du Comité Régional de l'Énergie sur les zones d'accélération au regard des objectifs assignés à la région.

18 projets EnR ont été présentés en guichet unique Énergie (7 instances), permettant d'accompagner dans le cadre d'un avis informel le porteur de projet.

Un CNR Énergie a été organisé le 5 avril 2023 à Sisteron, point de départ pour favoriser le dialogue partenarial. Cette instance a permis l'échange de bonnes pratiques et la co-construction de solutions locales.

Enfin, un Comité de gestion collégiale des Énergies a eu lieu le 27 novembre dernier. ■



Tous les projets photovoltaïques existants ont obtenu les autorisations administratives requises : permis de construire et éventuellement des dérogations aux espèces protégées, autorisation de défrichement lorsque nécessaire.

L'État délivre des autorisations à la condition que les porteurs du projet fournissent un dossier complet, instruit selon les normes en vigueur.

L'État s'engage pour une transition écologique respectueuse de l'environnement et du cadre législatif et réglementaire.

Chloé DEMEULENAERE, secrétaire générale de la préfecture, sous-préfète de Digne-les-Bains

HYGREEN - PROVENCE

Porté par la communauté d'agglomération DLVA et un consortium d'industriels (Storengy, Engie), ce projet d'envergure régionale et nationale vise à produire à horizon 2030, 44 000 tonnes d'hydrogène vert par an, en reposant sur la production d'électricité renouvelable (notamment photovoltaïque), le stockage de l'hydrogène vert produit par électrolyse dans les cavités salines de Manosque.

La volonté des acteurs locaux (élus, industriels, services de l'État local) de poursuivre les actions a été réaffirmée en 2023. ENGIE travaille en lien avec les services de l'État sur une possible implantation d'un électrolyseur dans le département.

L'État accompagne également la DLVA dans la démarche de concertation avec la population en soutenant le plan de paysage pour la transition énergétique, financé par l'ADEME, dans lequel la collectivité s'est engagée.



2 AGRICULTURE, ÉLEVAGE, PÊCHE ALIMENTATION

LUTTER CONTRE LA PRÉDATION ET SAUVEGARDER LE PASTORALISME

La situation

Le pastoralisme est toujours soumis en 2023 à une pression de prédation intense et diffuse sur l'ensemble du territoire qui compte à lui seul 35 des 200 élevages les plus prédatés de France. Sur notre territoire, le développement rapide du nombre de loups cause des dommages majeurs aux éleveurs, qui doivent en permanence adapter leurs pratiques aux conséquences de la prédation.

Nos résultats

Il y a eu 489 attaques indemnisables signalées en 2023, pour 1393 victimes, soit une baisse de -11% pour les attaques et de -20 % pour les victimes, par rapport à l'année dernière.

L'augmentation des arrêtés de tirs de défense (580 pour les tirs de défense simple et 27 pour les tirs de défense renforcée), facilite l'intervention des lieutenants de loupeterie. ■



L'État s'est également engagé dans plusieurs mesures qui visent à accompagner les éleveurs : la rénovation des cabanes pastorales ; des actions de formation, de médiation et d'expérimentations pour permettre une meilleure cohabitation avec les chiens de protection ; une réflexion commune s'est engagée sur la création une formation diplômante de berger, adaptée à nos contraintes au sein du lycée agricole de Carmejane. »

Catherine GAILDRAUD,
Directrice de la DDT 04



LES CHIFFRES DE LA PRÉDATION

NOMBRE DE VICTIMES

-20 %

1393 victimes de la prédation ont été signalées en 2023, c'est une baisse de 20 % par rapport à l'année dernière.

NOMBRE DE LOUPS PRÉLEVÉS

33

Au 30 Novembre 2023, 33 loups ont été prélevés, soit plus que sur la totalité de 2022 (24). C'est une hausse de 43% par rapport à 2022

NOMBRE DE DOSSIERS DE PROTECTION

587

C'est le nombre de dossiers instruits au titre de la protection des troupeaux contre la prédation du loup

MONTANT DES SUBVENTIONS

8,6 M€

C'est le montant des subventions allouées par l'Etat au titre de la protection des troupeaux contre la prédation du loup

LE PROJET DE PLAN NATIONAL LOUP 2023-2028

Ce projet de PNA s'inscrit dans la continuité du plan précédent. Il prend en compte l'expansion démographique et territoriale de l'espèce.

Cette expansion conduit à adapter et consolider le dispositif établi dans les plans d'action précédents, tant pour la mise en œuvre des moyens de protection, centrale pour la réduction de la déprédation sur les troupeaux domestiques, que pour le protocole de tirs. La connaissance sera mise en avant, avec l'élaboration d'un programme de recherche ambitieux portant notamment sur l'effet des tirs sur la prédation et sur la population lupine, mais aussi sur les apports écosystémiques de la présence du loup.

Ce plan comprend, dans ses différentes parties, une dimension européenne, notamment sur le suivi de la population de loups et l'analyse de son état de conservation à une échelle pertinente, et sur le partage d'expérience en matière de protection des troupeaux.

Afin que la question soit posée sur des bases scientifiques et objectives, ce plan intégrera une étude exhaustive des conditions d'une telle modification ainsi que de ses conséquences sur le dispositif juridique et opérationnel en vigueur en France. ■



J'étais en septembre dernier dans les Alpes-de-Haute-Provence, département le plus prédaté de France, auprès des éleveurs, des bergers, des louvetiers et des agents de l'Etat pour échanger sur le nouveau plan loup, comme je m'y étais engagé l'an dernier.

Un constat partagé : le pastoralisme est en danger et il nous faut désormais protéger nos activités d'élevage et les femmes et les hommes qui vivent de cette belle activité qui nous nourrit, protège la biodiversité et entretient nos paysages.

C'est le sens du plan loup.

Nous n'y arriverons qu'ensemble. »

Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire



TERRITOIRES D'INDUSTRIE II



Le 9 novembre 2023, Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie, et Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, à l'occasion d'un déplacement à Chalon-sur-Saône, ont dévoilé la nouvelle carte des territoires d'industrie.

La candidature des Alpes-de-Haute-Provence a été retenue pour la phase II du programme Territoires d'Industrie.

L'objectif du programme interministériel lancé en 2018 est d'accélérer la dynamique de réindustrialisation dans tous les territoires.



Notre équipe projet, à l'œuvre depuis plusieurs semaines, a décidé de s'inscrire dans cette seconde phase du programme national en capitalisant sur les grandes filières déjà reconnues de notre territoire : chimie et cosmétiques ; agroalimentaire et énergie ; et en projetant des filières d'avenir pour notre industrie départementale : aéronautique, bois et recyclage notamment. »

Denis VOGADE, président de l'Agence départementale AD04

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, une équipe projet a été installée en septembre dernier. Elle réunit, outre les services de l'État, ceux du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Intercommunalités du territoire, les équipes de l'Agence de Développement des Alpes-de-Haute-Provence ainsi que les représentants économiques, consulaires et industriels locaux.

La méthode partenariale qui a été la clé du succès de la première phase de Territoires d'industrie, a été reconduite. Elle est basée sur une animation

locale par un binôme « élu-industriel » et un copilotage État/Région.

Florian CROCE, directeur général des Laboratoires M&L, et David GEHANT, vice-président de la Région et président de la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, composent le « binôme industriel-élu » pour les Alpes-de-Haute-Provence.



Nous souhaitons professionnaliser notre approche, viser l'excellence de notre processus d'accompagnement à l'implantation et en développement des entreprises. Cela passe notamment par la mobilisation des entreprises locales, véritables ambassadrices de notre territoire, par l'animation d'un club des supporters pour mettre à disposition leurs propres réseaux d'affaires. »

Florian CROCE, directeur général des Laboratoires M&L

4 axes thématiques fédèrent la cinquantaine de projets des territoires et les projets des industriels : Transition Écologique, Formation et Compétences, Innovation et enfin Foncier. Ces 4 axes sont pilotés par des chefs de file clairement identifiés :

- Transition écologique : chef de file CCIT
- Formation et Compétences : chefs de file DDETSPP / UDE04
- Innovation : chef de file CCIT
- Foncier : chef de file Agence de Développement 04



Les Alpes-de-Haute-Provence labellisées Territoires d'industrie II, c'est un succès collectif qui est à mettre au crédit de la coordination, de la vision et de la forte implication de l'ensemble des acteurs du territoire, pour un seul bénéficiaire : le développement de notre territoire et de ses habitants »

Anne-Marie DURAND, directrice de la DDETSPP-04

3 ÉCONOMIE

RÉINDUSTRIALISER LE TERRITOIRE

La démarche volontariste de réindustrialisation s'accélère en 2023.

> Mise en place d'outils nouveaux dans le cadre du plan France 2030 notamment l'expérimentation en PACA d'une pré-sélection et d'un accompagnement des dossiers prometteurs : avril 2023

> Lancement de la phase 2 du programme national Territoires d'industrie : mai 2023

> Loi industrie verte : octobre 2023

> Désignation des lauréats Territoires d'industrie : novembre 2023

Des moyens en ingénierie sont déployés grâce aux partenariats actifs avec la Banque des Territoires, la Banque Publique d'Investissement, pour atteindre les objectifs fixés : réindustrialisation, décarbonation et accélération des procédures.

• FOCUS | Territoires d'industrie II

4 EMPLOI

UNE CROISSANCE ANNUELLE DE L'EMPLOI

Le marché du travail dans le département est caractérisé par une croissance annuelle de l'emploi salarié de +2,4 % au 2e trimestre 2023 (57 907 salariés), un taux de chômage qui se stabilise en dessous des 8 % au 2e trimestre 2023 et un nombre de demandeurs d'emploi qui continue à baisser au 3e trimestre 2023.

Cependant, les tensions de recrutement sont toujours fortes. Les trois métiers les plus recherchés sont les serveurs de cafés/restaurants, les employés de l'hôtellerie et les agriculteurs salariés.

L'État en lien avec le service public de l'emploi départemental et ses partenaires renforce son action en direction des entreprises et des demandeurs d'emploi, au travers de la mise en place d'un plan local de réduction des tensions de recrutement, construit sur la base d'échanges avec les acteurs locaux, les représentants des entreprises, les partenaires sociaux et les consulaires.

LES CHIFFRES DE LA RÉINDUSTRIALISATION

LAURÉATS

2

lauréats dans le cadre de France 2030

AIDES

3 M€

montant des aides allouées dans le cadre de France 2030.

OUVERTURES

3

ouvertures d'usines sur le département depuis le début de l'année. Technopolis / IES Labo / Astelia, tandis qu'aucune usine n'avait ouvert en 2022.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI

RÉUSSITE

44 %

des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B, ont retrouvé un emploi de plus d'un mois, dans les 6 mois.

RÉSULTAT

57 %

des formés retrouvent un emploi dans les six mois suivant leur formation

FRANCE TRAVAIL

Dès 2024, c'est autour de France TRAVAIL que ces interactions entre partenaires de l'insertion et de l'emploi s'organiseront. Enjeu de cohésion de notre territoire, France TRAVAIL sera l'outil principal pour atteindre l'objectif du plein emploi. Il s'agira de renforcer la dynamique partenariale pour mieux coordonner les acteurs d'un territoire, répondre aux besoins d'insertion des demandeurs d'emploi, notamment les plus éloignés, et aux besoins de recrutement des employeurs. ■

5 SANTÉ

DÉPLOYER LES MESURES DU SÉGUR DE LA SANTÉ DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Dès juillet 2020, le Ségur de la santé a été lancé en France en associant les professionnels de santé, les patients et les institutions pour identifier les pistes de modernisations et d'accélération de la transformation du système de santé.



Afin que de nouveaux professionnels de santé notamment les médecins s'installent dans le 04, un travail a été engagé en 2023 par les pouvoirs publics (Etat-ARS, collectivités, CPAM, DDETS-PP) pour favoriser l'attractivité du département en lien avec la faculté de médecine d'Aix-Marseille par des aides à l'installation, aux logements et par des bourses pour les internes. »

Bertrand BIJU-DUVAL, directeur départemental ARS Alpes de Haute Provence

Nos résultats

Pour pallier l'absence de Permanence des soins ambulatoires (PDSA) sur Manosque, Sisteron, Annot/Entrevaux et Riez, des soins non programmés ont été effectués par les infirmiers libéraux sous la coordination du SAMU 04.

Pour répondre à la problématique d'engorgement des urgences, alors que les effectifs médicaux sont partout en tension, des centres de soins non programmés ont vu le jour, comme à Forcalquier et Saint-

Étienne-les-Orgues.

Tandis qu'en 2022 aucun interne n'avait choisi le CH de Digne pour effectuer un semestre en stage, 4 internes ont décidé de venir à Digne au second semestre 2023 contre un au semestre précédent.

Inauguration de Saint-Étienne-les-Orgues

Inaugurée le 24 octobre 2023, la maison de santé de Saint-Étienne-les-Orgues héberge plus de 12 professionnels de santé ainsi que des paramédicaux. Elle complète le pôle santé de 350m², qui réunit déjà la pharmacie, l'opticienne et l'ancien centre médical. Sept cabinets, une salle d'attente et une salle de « petite urgence » permettent de recevoir les patients de la commune mais aussi des communes avoisinantes.



DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ

INVESTISSEMENT STRUCTUREL

24,75 M€

ASSAINISSEMENT DES DETTES FINANCIÈRES

24 M€

S'agissant de la santé mentale, Digne-les-bains a accueilli les premières Assises de la santé mentale le 18 octobre dernier, pour témoigner de l'expérience de notre territoire, pionnier en la matière. La réinsertion demeure l'objectif premier avec un étayage par des équipes mobiles pluridisciplinaires formées et compétentes.

Le Plan régional de santé 3, signé et publié le 31 octobre 2023, acte notamment la création de lits de pédopsychiatrie pour notre territoire. ■

L'ÉDUCATION & L'ENGAGEMENT

Le Conseil national de la refondation (CNR), Notre école, faisons-là ensemble

Dans le cadre des travaux du Conseil national de la refondation et de la démarche nouvelle de concertation qu'il porte, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) a conduit plusieurs consultations pour faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires.

Dans ce cadre, 40 projets ont été labellisés (22 pour le premier degré et 18 pour le second degré). Les crédits pédagogiques alloués pour porter cette démarche se sont élevés à 216 425€ pour le 1er degré et à 398 850 € pour le second degré. Au niveau départemental, une chargée de mission CNR Education 04/05 a été nommée.



Dans le cadre du plan national pour notre école dans les territoires ruraux, le département s'engage dans plusieurs domaines : la création d'une instance de dialogue et de concertation avec les élus du territoire, la construction de projets innovants permettant d'apporter des réponses aux besoins du territoire comme les expérimentations de territoires éducatifs ruraux, les internats d'excellence et l'enrichissement des parcours de formation. »

Michaël CABBEKE, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence

Le Service National Universel

Le SNU a pour mission de renforcer l'autonomie et la citoyenneté de jeunes volontaires. En 2023, 105 volontaires alpins-de-Haute-Provence ont bénéficié de ce dispositif. De notre côté, nous avons accueilli dans notre département 401 volontaires venant des régions Grand Est, Haut de France, Auvergne-Rhône Alpes et Occitanie, à l'occasion de 3 séjours.

Cité Intercommunale de Montagne éducative (CIME)

Le projet CIME vise créer une dynamique territoriale éducative cohérente sur le secteur du collège multisite, qui correspond au territoire de la communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière et à la circonscription de Castellane.

La réflexion s'appuie sur la construction d'un projet de territoire éducatif rural répondant aux particularités du contexte rural montagnard : un espace enclavé – et parfois paupérisé –, où les déplacements peuvent être très difficiles pour ses habitants et usagers du service public de l'éducation et de la jeunesse.

Trois axes thématiques d'action ont été retenus lors de la phase de diagnostic du projet :

- > Favoriser l'ouverture et ouvrir le champ des possibles
- > Accompagner ensemble tous les temps de l'enfant
- > Apprendre former et se former

Un 4e axe, « créer des synergies pour agir partout et aller vers » constitue un fil conducteur. A travers ces axes de travail, il s'agit de :

- > Créer une dynamique territoriale incluant les partenaires locaux.
- > Promouvoir la continuité éducative, de l'élémentaire au secondaire, au cours et en dehors des temps scolaires.
- > Ancrer les acquis fondamentaux.
- > Faciliter la fluidité des parcours des élèves et leur ouverture.
- > Développer la pédagogie de projet permettant de mobiliser différents acteurs de la communauté éducative et de donner du sens aux apprentissages des élèves.
- > Développer une culture commune de l'enseignement, entre les professionnels des 1er et 2nd degrés.
- > Créer les conditions d'une émulation entre élèves et entre enseignants. ■



LE FONDS VERT



Agir · Mobiliser · Accélérer

Le « Fonds vert » a été mis en oeuvre en début d'année 2023. Doté de 2 milliards d'euros, il vise à aider les collectivités territoriales, les entreprises, les bailleurs sociaux et les associations à accélérer la transition écologique dans leurs territoires.

Aide financière qui complète le financement des projets locaux, le Fonds Vert a permis de faire avancer des projets stratégiques

pour les politiques publiques accompagnées par les services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence.

A ce titre, le territoire s'est vu attribuer un montant de 7 442 023 €.

Concernant le volet ingénierie du Fonds Vert, un montant de 292 000 € a été attribué, pour 7 dossiers (une étude préalable à la création d'un écoquartier et 6 recrutements de chargé de mission Village d'avenir 04, déployés sur 5 EPCI et le CD04) ■.

LES CHIFFRES DU FONDS VERT

MONTANT

7,6 M€

AXE ÉNERGIE

3,8M€

25 dossiers reçus pour la rénovation des parcs de luminaires et 34 dossiers reçus pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

AXE ÉCOLOGIE ET PRÉVENTION DES RISQUES

3,2 M€

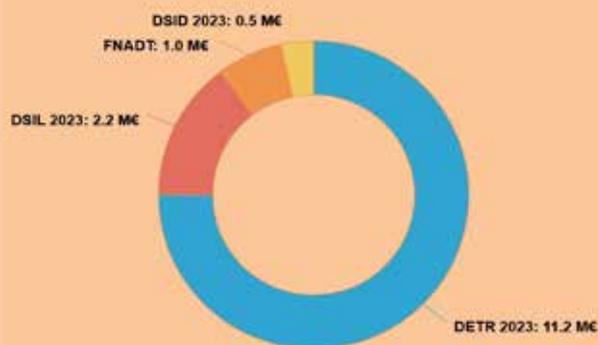
42 dossiers ont été instruits par la Direction départementale des territoires

FOCUS DOTATIONS

MONTANT

22,5 M€

c'est le montant global des dotations consacrées par l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence aux projets d'investissement portés par les collectivités territoriales pour l'exercice 2023.



répartition des dotations hors fonds vert

6 AMÉNAGEMENT, ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

VILLAGES D'AVENIR⁰⁴

Proposé et initié par les maires ruraux des Alpes-de-Haute-Provence, le programme d'appui Village d'avenir 04 est directement inspiré des programmes Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville. 33 premières communes ont été labellisées en 2023, pour accélérer leur dynamique de projet, en favorisant l'accès à l'ingénierie et le financement de projets.

Une aide de l'État de 70 % est versée sur des postes de chargés de mission affectés aux intercommunalités, pour accompagner les communes dans la conduite et le suivi de leurs projets. 292K€ ont ainsi été alloués au titre du Fonds Vert pour le financement de ces chargés de mission ingénierie.

• FOCUS | Villages d'Avenir 04



Aides Territoires est une base de données unique recensant plus de 4 200 aides multi-thématiques, qu'il s'agisse d'aides financières ou en ingénierie (technique, financière, juridique et administrative).

En 2023, un portail local dédié a été créé à l'échelle du département pour permettre une meilleure appropriation de cet outil par les communes du département et pour mieux valoriser les spécificités locales.

INGÉNIERIE

6 projets structurants et complexes sont accompagnés en 2023 par la DDT-UCTAS, référente thématique et guichet d'entrée pour l'accompagnement sur mesure proposé aux collectivités par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

LES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'HABITAT

PROJETS COMMUNAUX DE REQUALIFICATION URBAINE

10 M€

L'ANAH a financé des projets communaux de requalification urbaine pour près de 5M€ et la DDT accompagne de manière opérationnelle les collectivités bas-alpines porteuses de projets.

LOGEMENTS PARTICULIERS

3,2 M€

d'aides de l'ANAH pour les logements des particuliers

PROJETS URBAINS DE DÉMOLITION OU DE RÉHABILITATION

5 M€

d'aides de l'ANAH au titre des projets urbains de démolition ou de réhabilitation lourde d'immeubles

Ces projets portent sur la création d'une station de compostage à la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, le démarrage prochain d'un accompagnement pour la création d'un centre de santé à l'échelle de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance ; un accompagnement pour l'aménagement d'un presbytère en hôtel et restaurant à Saint-Paul-sur-Ubaye ; une étude pour la mise en tourisme des équipements structurants de la commune d'Ubaye Serre-Ponçon ; une étude globale pour l'implantation de projets photovoltaïques à Castellane. Enfin, le Groupe de Contrôle et d'Audit accompagne la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon en vue de l'implantation d'une scierie en Haute Ubaye ■



VILLAGES D'AVENIR 04

VILLAGES D'AVENIR⁰⁴

Mardi 10 octobre 2023, Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a lancé le programme départemental « Villages d'Avenir04 », devant les 32 communes lauréates à Barrême, en présence d'Éliane BARREILLE, présidente du Conseil départemental, de David GEHANT, Vice-président du Conseil régional SUD PACA, de Daniel SPAGNOU, président de l'Association des maires de France 04 et de Jean-Louis CHABAUD, maire de Barrême et Président de l'Association des maires ruraux du département.

« Villages d'Avenir04 » est un programme d'accompagnement destiné aux villages des Alpes-de-Haute-Provence. Il s'inscrit dans le cadre du plan France Ruralités porté par le Gouvernement et comporte des moyens spécifiques en ingénierie. Villages d'Avenir04 est porté par l'État en partenariat avec le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.



C'est très bien que l'Etat ait pu construire un programme de soutien et d'ingénierie qui permette de prendre en compte la problématique des villages, qui est bien différente de celles des villes et des petites villes.»

Jean-Louis CHABAUD, maire de Barrême, président des Maires ruraux 04

Il propose aux communes de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre de leur projet de territoire sur plusieurs années, et autour d'engagements réciproques. « Villages d'Avenir04 » propose aux maires d'accélérer leurs projets autour de quatre axes :

- un village vert ;
- un beau village ;
- un village vivant et animé ;
- un village qui procure à ses habitants les services essentiels.

Les communes labellisées bénéficient d'un accompagnement dédié, de chargés de mission situés au sein des EPCI et d'IT 04.



Villages d'Avenir est une véritable opportunité. Ce programme va nous permettre d'aboutir un projet de redynamisation du tissu associatif de notre commune. Ce projet est très attendu par nos habitants de Sausse, et Villages d'Avenir va nous permettre de clôturer notre plan de financement.»

Franck DAGONNEAU, maire de Sausse

Chacun de ces chargés de mission aide les villages labellisés à définir leurs projets, les programmer dans le temps, repérer l'ingénierie, le financement adéquat et suivre leur exécution.

Les principaux partenaires : le conseil départemental Alpes de Haute Provence et son ingénierie • Le CEREMA • Le CNFPT • Les services de l'État : Sous-préfectures, DDT, DRAC, SDJES • L'ANCT au travers de ses programmes et de l'ingénierie sur mesure. ■



C'est un programme de soutien à l'ingénierie territorial qui a été monté en co-production avec l'association des Maires ruraux 04. C'est une réponse à la demandes des maires de villages qui exprimaient un besoin d'ingénierie locale pour aider à monter et aboutir leurs projets. »

Corinne BORD, sous-préfète de Castellane

7 SERVICES PUBLICS ET TERRITOIRES

ASSOCIER LES PARTIES PRENANTES À L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Notre ambition

En début d'année 2023, une démarche pro-active visant à l'acculturation des élus locaux a été lancée, en particulier les maires au titre de leurs pouvoirs de police, à la sécurité civile dans toutes ses composantes.

Nos résultats

4 webinaires ont été organisés de fin juin à début juillet, à l'attention des maires du département, pour leur présenter tous les outils de préparation, de gestion et de résilience des crises ; les thèmes portaient ainsi sur la connaissance, l'administration et la prévention des risques naturels et technologiques, la préparation à la gestion de crise par la rédaction ou la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS) et les outils financiers de l'après-crise.

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES APPELS D'URGENCE

Nos résultats

La volonté commune d'améliorer la prise en charge des appels d'urgence reçus et traités par le centre de traitement des appels du centre opérationnel du SDIS (CODIS) et le SAMU, a permis de lancer le projet d'une plate-forme commune au CTA CODIS et au SAMU. Une étude de faisabilité pour la création de cette plate-forme commune dite « 15-18 », financée de manière tripartite par la préfecture, l'ARS et le SDIS doit permettre de dégager des scénarios d'implantation et de préciser le coût de cette future plateforme d'appel commune des services de secours.

SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Nos résultats

En 2023, les patrouilles effectuées par les gendarmes et les policiers ont augmenté de 85 846 heures par rapport à 2021 (338 600 en 2023 contre 252 756 en 2021).

A la suite de la décision du Président de la République, deux nouvelles brigades de gendarmerie seront créées dans les prochains mois à Sisteron et à Villeneuve. Leur localisation suit l'évolution de la démographie et de la délinquance et elle permettra de renforcer la mission de proximité des forces de sécurité, grâce au recrutement de 16 gendarmes supplémentaires. ■



Notre objectif est de lutter efficacement contre toutes les formes de délinquance. Les forces de l'ordre ont renforcé leur présence sur le terrain et sur la voie publique. Nous avons poursuivi le déploiement de la vidéo-protection, avec le programme RIVAGE. Nous avons obtenu 2 nouvelles brigades. La politique « Plus de bleus sur le terrain » a montré son efficacité. »

Franck LACOSTE, directeur de cabinet

Projet Rivage, prévention et lutte contre la délinquance

Le projet de report d'images de vidéo-protection en assistance à la gendarmerie (RIVAGE), en donnant à la gendarmerie nationale des moyens opérationnels supplémentaires pour prévenir et traiter les faits de délinquance, doit contribuer significativement à contenir l'augmentation de la délinquance dans le département, qu'il s'agisse des atteintes aux biens ou de la délinquance de voie publique. Entre 2023 et 2025, RIVAGE doit permettre une couverture optimale du territoire et un soutien direct aux prérogatives du maire en matière de sécurité publique.



FRANCE SERVICES



France
services

Consolider le réseau des espaces France services

Notre ambition

Déployer une couverture territoriale par les France services, avec l'objectif de couvrir chaque canton d'un Espace France services.

Nos résultats

Le département des Alpes-de-Haute-Provence compte aujourd'hui 15 espaces France services et depuis juillet 2023, un bus France services a été labellisé sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.



J'ai trouvé un service de proximité à l'espace France services. J'ai des soucis d'Internet pour réaliser ma carte grise. J'ai trouvé des personnes très accueillantes, qui sont très compétentes dans leur métier et avec un professionnalisme qui m'a permis de répondre à mon besoin. »

Julia BONNAFOUX, Usagère de France services

Les différents espaces France services, déploient sur leur territoire une présence de proximité par des permanences en mairies pour Barcelonnette et Forcalquier, des antennes de proximité pour Saint-André-les-Alpes, Annot, et Digne-les-bains. Le territoire est ainsi maillé d'un dispositif renforcé de proximité pour répondre aux besoins des citoyens.

Cet effort de proximité se renforcera, ainsi que l'élargissement des services proposés avec notamment France Rénov, et la FEPEM. ■

LES CHIFFRES DU RÉSEAU FRANCE SERVICES DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS

48 240

TAUX DE SATISFACTION

97,8 %

CLASSEMENT

TOP 5

Le département est régulièrement classé dans le TOP 5 national des France services



Douze projets structurants

au bénéfice du territoire, sur lesquels l'État s'engage avec énergie aux côtés des collectivités

1

Extension de deux réseaux d'irrigation dans la vallée du Jabron et sur le plateau de Valensole.

Le projet d'extension du réseau d'irrigation du plateau de Valensole prévoit de mieux alimenter la vallée du Jabron, bassin déficitaire en eau, en réalisant plus de 220 000 m³ d'économie, en sécurisant l'activité agricole sur plus de 5 000 ha supplémentaires et en garantissant l'alimentation en eau potable des communes concernées.

Etat d'avancement

Le projet est estimé à 60M€. Une convention a été signée au titre du Plan de Relance le 9 juillet 2021. Elle acte le versement d'une subvention de l'État de 2,185M€ pour les premiers travaux, qui doivent se terminer en 2024.

Les procédures réglementaires sont en cours et les travaux devraient se terminer en 2023.

2

Nouvel évacuateur de crue du barrage de la Laye.

Construit en 1962, le barrage de la Laye a vocation à améliorer la gestion de l'eau en période estivale et à permettre une production agricole à forte valeur ajoutée dans l'ouest du département, grâce à une capacité de stockage de 3,5 millions de m³ d'eau.

Etat d'avancement

L'autorisation environnementale a été signée le 20 octobre dernier. Le début des travaux est prévu en décembre 2023.



3

Hygreen Provence.

Porté par la communauté d'agglomération DLVA et un consortium d'industriels (Storengy, Engie), ce projet d'envergure nationale vise à produire à horizon 2030, 44 000 tonnes d'hydrogène vert par an, en reposant sur la production d'électricité renouvelable (notamment photovoltaïque), le stockage de l'hydrogène vert produit par électrolyse dans les cavités salines de Manosque.

Etat d'avancement

La volonté des acteurs locaux (élus, industriels, services de l'État) de poursuivre les actions a été réaffirmée en 2023, les études présentées confirmant la faisabilité technique du projet et son intérêt dans le cadre de la stratégie nationale hydrogène.

4

Opération grand site dans le Verdon.

Les Gorges du Verdon ont été classées en 1990. Elles font l'objet d'une fréquentation annuelle estimée à plus d'un million de visiteurs et possèdent une renommée internationale. Une opération Grand site a été engagée en 2002 pour apporter des réponses et des aménagements afin de réguler la fréquentation touristique. L'opération arrive à son terme.

Etat d'avancement

La volonté du Parc régional du Verdon de s'engager dans un classement Grand Site de France a été actée par le comité

de pilotage d'avril 2023. L'objectif est de présenter une candidature en décembre 2024.

Depuis le lancement de la démarche, plusieurs actions et projets ont été lancés, dont l'aménagement de certains points d'embarquement et de débarquement pour les activités de sports d'eau vive (entre Castellane et Rougon), la création d'une maison de site du Parc au point Sublime. Sont en cours la réflexion sur la route des crêtes, les aménagements des Belvédères, mais aussi un schéma nautique sur les lacs.



5

Développement de la zone économique de la Cassine.

Seul grand espace foncier à vocation économique disponible du département, cette zone d'activités constitue une réelle opportunité de développement en raison de sa situation géographique (à proximité immédiate du réseau autoroutier) et de l'étendue de sa surface disponible, peu onéreuse.

Etat d'avancement

Les inventaires 4 saisons sont en cours depuis le printemps 2022 et jusqu'à la fin de l'année 2023.

L'aspect paysager de ce site à proximité

des Pénitents des Mées doit être pris en compte dans la réflexion globale.

6

Sécurisation de la route de la Rochaille.

Ce projet de confortement de la RD 900 dans la montée au col de Larche, couplé avec le projet d'élargissement de cet axe dans sa traversée de Barcelonnette, doit permettre de mettre en sécurité le seul axe transfrontalier du département. En mai 2021, un protocole exceptionnel de financement a été signé par le Premier ministre, le Conseil départemental et le Conseil régional pour apporter une solution au financement de ces travaux à hauteur de 34 M€ HT, dont 8M€ apportés par l'État. 3M€ ont été consommés en 2021, et 2M€ en 2022.

Etat d'avancement

En 2023, plusieurs comités de suivi se sont tenus afin d'assurer le respect du calendrier prévu et de la réglementation applicable.



7

RN 85 : désenclaver le chef-lieu des Alpes-de-Haute-Provence.

Le désenclavement de la ville Préfecture représente un enjeu territorial majeur. Le projet d'amélioration de la desserte a pour principaux objectifs le renforcement de la sécurité des usagers, la fiabilisation des temps de parcours et l'amélioration du cadre de vie des riverains des communes actuellement traversées par la route nationale. Le second objectif est évidemment primordial pour le désenclavement du chef-lieu, dont l'attractivité s'érode. Le CPER 2015-2020 a consacré 30M€ à cette opération. L'abondement requis afin de mener à bien ce projet dans sa globalité s'élevait à 15,9M€.

Etat d'avancement

Le projet déposé prend en compte l'ensemble du linéaire, et inclut les éléments au titre de la loi sur l'eau et la prise en compte des espèces protégées. L'Autorité environnementale a rendu un avis le 6 avril 2023, ses recommandations étant depuis prises en compte et intégrées à l'autorisation environnementale dont l'enquête publique est en cours.

Une fois achevée cette phase d'études et d'autorisations la reprise des travaux d'aménagement de la RN85 est prévue au premier trimestre 2024.

8

Valorisation de la plateforme Arkema.

Afin de renforcer son attrait, la plateforme a été labellisée par l'État « site industriel clé en main » à l'été 2020.

Etat d'avancement

Une équipe projet a été installée afin de définir les travaux à réaliser libérant ainsi au plus vite la zone de toute contrainte. Ces travaux seront entrepris courant 2024 et portés par la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban. Des financements État seront mobilisés en ce sens (fonds vert – prévention des inondations). L'agence technique départementale est maître d'œuvre du dossier qui revêt une dimension prioritaire.

La plateforme Arkéma fait également partie des huit sites pilotes retenus au titre de la « Fabrique Prospective : site industriel de demain » dont l'objectif est de développer de nouveaux modèles visant à concilier les besoins fonciers pour la réindustrialisation et le zéro artificialisation nette à proposer des sites plus attractifs avec une offre de services adaptés.

Enfin, et à l'instigation forte des services de l'État, Arkéma va faire évoluer son Plan de prévention des risques technologiques par le biais d'une évolution du statut du site.

9

Projet « Résilience » de la ville de Manosque : conforter la locomotive du département.

Ce projet porté par la ville de Manosque dans le cadre du programme Action Cœur de Ville vise à développer l'attractivité du centre-ville, rénover et construire de nouveaux logements et redynamiser les activités. Il est estimé à 11,76M€. L'engagement de l'État s'élève à 2,9M€. Ce programme ambitieux prévoit plusieurs réalisations de 2022 à 2025 : requalification de voiries en centre ancien, mobilités douces, espaces verts, optimisation du stationnement.

Etat d'avancement

Inscrit au Contrat d'avenir, ce projet connaît une bonne dynamique. Les opérations prévues en 2022 et 2023 (pour une aide Etat de 1,5 M€) ont été lancées et respectent le calendrier annoncé.

10

Valorisation du Géoparc de Haute-Provence.

Ce territoire est le premier géoparc au monde labellisé par l'Unesco. Présentant un fort potentiel de développement touristique, le Musée Promenade a vocation à devenir le site phare du Géoparc, en devenant sa porte d'entrée. Les aménagements consistent à faire du musée historique un lieu dédié aux expositions temporaires avec un accueil café/boutique et à démolir l'actuel bâtiment abritant le Cairn et l'accueil du public pour ne former qu'un seul et

même bâtiment sur deux niveaux.

Etat d'avancement

L'étude de programmation a débuté pour une livraison courant 2027.

Des projets sont évoqués pour renforcer les connexions entre le site et le cœur de ville à partir des solutions de mobilité douce :

- l'aménagement du sentier découverte (Caguerenard) pour relier le site depuis l'office de tourisme : l'opération consiste en la réhabilitation d'un sentier patrimonial, la création de plateformes d'observations et la mise en place de dispositifs d'interprétation du patrimoine (MOE en cours, travaux prévus en 2023).

- l'aménagement du sentier de la Platrière pour relier le site à la Dalle aux Ammonites par un accès pédestre, en oeuvrant pour une meilleure praticabilité et développant la filière éco-touristique. Le site, inscrit aux Monuments Historiques, a bénéficié d'une subvention de 65 496 € de DSIL en 2020, pour un montant de travaux initialement de 143 665 €. mais qui s'élève aujourd'hui à 240K€.

- l'aménagement d'une liaison douce pour connecter le site à la Dalle aux ammonites : création d'une voie cyclable et piétonnière sécurisée (MOE en cours, travaux prévus en fin 2023, coût 240 000€. Les travaux du giratoire sont prévus en automne 2024).

D 11

Passerelle de l'Escale : valoriser la retenue et développer le tourisme.

Ce projet majeur de Provence Alpes Agglomération pour développer le potentiel touristique de la zone ambitionne de valoriser la retenue de l'Escale, lac artificiel d'une biodiversité exceptionnelle créé par l'aménagement du barrage hydroélectrique de la commune. La réalisation d'une passerelle piétonne suspendue permettant le franchissement de la Durance est au cœur de cet aménagement.

Le projet d'un montant de 1,3 M€ a été soutenu par l'État à hauteur de 404 000 €. Les travaux d'aménagement de la retenue de l'Escale ont débuté à l'hiver 2021 et se sont terminés en juillet 2022.



12. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS

Avec 58 % du territoire couvert en forêt (en croissance d'1 % par an), le bois est une ressource majeure du département des Alpes-de-Haute-Provence, aujourd'hui largement sous-exploitée par rapport à son potentiel.

L'année 2023 a été l'occasion d'organiser les assises départementales de la forêt et du bois, le 20 avril dernier, en partenariat avec le Conseil Départemental.



Les assises ont constitué également un lieu de dialogue avec les acteurs et les partenaires afin de susciter des engagements et de mettre en place un nouveau modèle de gestion durable de la forêt et de développement économique structuré de l'amont à l'aval de la filière forêt-bois. »

Dahalani MHOUMADI, sous-préfet de Barcelonnette

Tous les acteurs se sont accordés sur la nécessité d'organiser une meilleure prise en charge des actions de prévention, que ce soit la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage, ou l'aménagement des massifs forestiers par les équipements appropriés : pistes DFCI, citernes.

Ces assises ont permis de rappeler qu'une réponse collective de sensibilisation, de prévention et d'investissement reste la meilleure solution pour protéger la forêt.



De ces assises est né un projet de plan départemental de la forêt et du bois, élaboré pour les services de l'État, et les différents partenaires notamment du Conseil départemental et de la Région. ■

LE CHIFFRE

SUPERFICIE

58 %

Avec 407 000 ha, c'est 58 % du territoire des Alpes-de-Haute-Provence qui est couvert en forêt (en croissance d'1 % par an)



LA MODERNISATION DE L'ÉTAT DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

L'ÉTAT AGIT POUR VOUS DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



De nouveaux indicateurs de suivi des politiques prioritaires du Gouvernement, dans chaque département, intègrent le baromètre des résultats de l'action publique.



L'État dans les Alpes-de-Haute-Provence est déterminé à apporter aux habitants de ce territoire des réponses concrètes aux problèmes qu'ils rencontrent. Pour cela, une nouvelle méthode de pilotage de l'action publique a été déployée. Cette méthode de pilotage par le résultat permet de s'assurer que chaque chantier a un impact réel sur la vie quotidienne des Alpains-de-Haute-Provence, à tous les niveaux »

Gwenaëlle COAT, directrice du SGCD des Alpes-de-Haute-Provence

Dans cette nouvelle version du baromètre, 60 politiques prioritaires du Gouvernement sont partagées et déclinées en plus de 100 indicateurs, contre 42 politiques et 23 indicateurs dans la version publiée en mai 2023. Plus de 80 sont déclinés à la maille locale, principalement au niveau départemental.

Le baromètre des résultats de l'action publique a pour objectif d'apporter plus de transparence sur les résultats de l'action publique. Il illustre la nouvelle méthode de pilotage de l'action publique par les objectifs et les résultats concrets pour que les transformations engagées répondent concrètement aux attentes des Français.

Ce baromètre s'articule autour des quatre grands objectifs fixés par le Président de la République :

- > Atteindre le plein emploi et réindustrialiser la France ;
- > Bâtir de nouveaux progrès et refonder nos services publics ;
- > Planifier et accélérer la transition écologique ;
- > Renforcer l'ordre républicain et encourager l'engagement citoyen.



Parmi les nouvelles politiques prioritaires intégrées au baromètre, sont présentés des résultats associés aux enjeux suivants : multiplier par dix la puissance photovoltaïque d'ici 2050 ; libérer du temps aux soignants ; lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement scolaires, avec le déploiement d'actions de prévention dans les établissements ; permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible.

**[HTTPS://WWW.GOUVERNEMENT.FR/
POLITIQUES-PRIORITAIRES/](https://www.gouvernement.fr/politiques-prioritaires/)**

Liens utiles

Site internet de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence

<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/>

Aides Territoires - Les aides aux collectivités des Alpes-de-Haute-Provence

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/portails/alpes-de-haute-provence/>

Effectuer une démarche administrative en ligne

<https://www.demarches-simplifiees.fr>

Contact presse

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence - SDCIRE

04 92 36 72 10 - pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

